|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONSBUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS |  |
|  |
|  |
| Réf.: | Circulaire CA/STG/01 | Le 8 juillet 2010 |
|  |  | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT– Aux Membres du Secteur UIT-D– Aux Associés de l'UIT-D– Aux Coordonnateurs pour les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D |
|  |
| Pour répondre |
| Contact: | V. Calindi, Coordonnateur a.i.,Commissions d'études de l'UIT-D | Courriel: | calindi@itu.int |
|  | Fax: | +41 22 730 5545/730 5484 |
|  |  | Tél.: | +41 22 730 6698/730 5990 |
|  |  |  |  |
| Objet: | Convocation des premières réunions des Commissions d'études de l'UIT-D pour la cinquième période d'études:Commission d'études 2: 13-16 septembre 2010Commission d'études 1: 20-23 septembre 2010 |
| Madame, Monsieur En accord avec Mme Roxanne McElvane, Présidente de la Commission d'études 1 et M. Mokrane Akli, Président de la Commission d'études 2, j'ai l'honneur de vous informer que les premières réunions des Commissions d'études pour la cinquième période d'études se tiendront au siège de l'UIT à Genève, comme suit:• Commission d'études 2: 13-16 septembre 2010• Commission d'études 1: 20-23 septembre 2010Les Commissions d'études sont ouvertes à la participation des Etats Membres de l'UIT, des Membres du Secteur UIT-D et des Associés de l'UIT‑D, qui peuvent assister aux réunions des Commissions d'études et des Groupes du Rapporteur, fournir des contributions pour les Questions à l'étude pertinentes, mettre à disposition des experts qui participent aux activités des Commissions d'études et assumer des postes à responsabilité, par exemple occuper des fonctions de Rapporteurs ou de Vice-Rapporteurs:La cinquième Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-10), qui s'est tenue à Hyderabad (Inde) du 24 mai au 12 juin 2010, a conservé les deux Commissions d'études du Secteur du développement (Résolution 2, Hyderabad, 2010) et a adopté une nouvelle méthode d'attribution des questions à chaque Commission d'études, étroitement alignée sur un ensemble de programmes. La Conférence a également adopté trois nouvelles Questions relatives aux changements climatiques, à la gestion des déchets et à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques. Des mesures de rationalisation ont également été prises pour regrouper certaines questions et mieux cibler les objectifs. **Projet d'ordre du jour et calendrier des réunions**Les projets d'ordre du jour et de calendrier des deux Commissions d'études peuvent être consultés sur:Commission d'études 2• Projet d'ordre du jour (<http://www.itu.int/md/D10-SG02-OJ/fr> )• Projet de calendrier (<http://www.itu.int/md/D10-SG02-ADM/fr>)Commission d'études 1• Projet d'ordre du jour (<http://www.itu.int/md/D10-SG01-OJ/fr>)• Projet de calendrier (<http://www.itu.int/md/D10-SG01-ADM/fr>)**Inscription et demandes de bourse**Les inscription préalables se feront exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés par chaque administration et entité habilitée à participer. L'inscription sur place débutera le lundi 13 septembre 2010 à 8 h 30. Les délégués qui ne se seront pas inscrits au préalable auront besoin d'une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné de leur entité pour pouvoir s'inscrire sur place. Les délégués qui se seront inscrits au préalable devront seulement apporter leur lettre de confirmation en présentant une pièce d'identité avec photo.Le rôle des coordonnateurs est de s'occuper des formalités d'inscription pour leurs administrations et entités respectives. Vous pouvez avoir accès à la liste des coordonnateurs en vous connectant sur TIES, à cette [adresse](http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/edrs/TIES/auth/ITU-D/delegate/edrs.focalpoint?_eventid=4000059).Vous êtes invités à confirmer votre ***participation*** à la réunion avant le **7 septembre 2010**, à l'exception des boursiers qui doivent s'inscrire au plus tard le **9 août 2010** pour pouvoir recevoir le formulaire de demande de bourse, qui sera envoyé à ceux qui auront coché la case appropriée dans le formulaire d'inscription. La **demande de bourse, approuvée et signée**, doit parvenir au Service des bourses **au plus tard le 13 août 2010**. Veuillez noter que vous devez d'abord **envoyer votre inscription** avant de pouvoir recevoir le formulaire de demande de bourse.Dans les limites du budget disponible, une bourse complète par pays peut être accordée aux participants de pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA) et aux participants qui présenteront une contribution à la réunion.**Questions**Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que devront étudier les Commissions d'études, telles qu'ils ont été approuvés par la CMDT‑10, sur le site web des Commissions d'études de l'UIT-D:Commission d'études 1: [www.itu.int/ITU-D/study\_groups/index-fr.html](http://www.itu.int/ITU-D/study_groups/index-fr.html)Commission d'études 2: [www.itu.int/ITU-D/study\_groups/index-fr.html](http://www.itu.int/ITU-D/study_groups/index-fr.html)**Contributions aux travaux des Commissions d'études**Votre contribution à l'étude des Questions figurant dans le programme des réunions, pour examen par l'une ou l'autre des Commissions d'études sera très appréciée. Vous pourrez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Conformément à la politique mise en oeuvre par l'UIT pour réduire le coût et le volume des documents, les contributions qui ne sont pas brèves et concises et ne proposent pas de mesures précises seront examinées à titre d'information uniquement.Les contributions pour suite à donner et/ou information ne doivent pas être d'une longueur supérieure à (5) pages et doivent être soumises à l'aide du modèle officiel que vous trouverez sur:<http://www.itu.int/ITU-D/conferences/templates/index-fr.html>.Conformément au numéro 12.1.1 de la Résolution 1, la date limite pour la présentation des contributions a été fixée au **30 juillet 2010 pour la Commission d'études 2** et au **7 août 2010 pour la Commission d'études 1**. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront distribués que dans la langue originale.**Documentation**Les réunions des Commissions d'études seront sans papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Une clé USB, configurée pour se synchroniser, sur demande, avec le serveur FTP de l'UIT à Genève, permettra aux participants d'avoir sous la main, à tout moment, tous les documents publiés des Commissions d'études dans n'importe quelle langue disponible. Des ordinateurs portables, en nombre limité, seront également mis à la disposition des délégués qui en auraient besoin.**Informations pratiques** La Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de lire attentivement la procédure à suivre à l'adresse: [www.itu.int/ITU‑D/study\_groups/SGP\_2006-2010/documents/Visa\_Information/visa-info.html](http://www.itu.int/ITUD/study_groups/SGP_2006-2010/documents/Visa_Information/visa-info.html). Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen.Une liste des hôtels de Genève accordant des tarifs préférentiels à l'UIT peut être consultée sur le site web [www.itu.int/travel/](http://www.itu.int/travel/). D'autres informations pratiques seront affichées sur le site web des Commissions d'études au cours des semaines à venir.Enfin, je voudrais souligner l'importance de cette première réunion du nouveau cycle d'études, qui donnera le ton du programme de travail des quatre prochaines années. Je compte donc sur la participation active et dynamique de nos Membres.Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.[Original signé]Sami Al Basheer Al MorshidDirecteurDistribution : – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT– Aux Membres du Secteur UIT-D* Aux Associés de l'UIT-D
* Aux Coordonnateurs pour les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D
 |
|  |